

CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA FFB

ATTENTION À LA PANNE!

Activité : urgence construction neuve

Ainsi, après ré-étalonnage des modèles des services de l'État, le nombre des mises en chantier tombe à 351 000 logements en 2020, soit 10 000 de moins que la moyenne de long terme et un niveau équivalent à celui de l'entrée en crise du début des années 1990. Rapporté au nombre de ménages, c'est même au plus dur de cette crise qu'il faut se comparer ! Et les évolutions à fin janvier ne rassurent pas, avec des permis encore en recul de 9 % en glissement annuel sur trois mois, après -15% en 2020. Sans relance puissante et rapide, la barre des 300 000 logements commencés sera très probablement enfoncée au tournant 2021-2022.

Le choc s'avère encore plus violent pour le non résidentiel neuf. Les surfaces commencées abandonnent 16 % en 2020. Et la chute n'a guère de raison de ralentir, puisque les surfaces autorisées s'affichent à -19 % en 2020 et encore à -16 % en glissement annuel sur trois mois à fin janvier 2021. L'année 2021 risque donc de se révéler la pire jamais observée depuis 1986 en termes de surfaces commencées. D'autant que tous les segments du non résidentiel participent de ce mouvement, y compris commande publique.

A contrario, l'amélioration-entretien redresse la tête. Le bilan 2020 ne le révèle pas tout à fait pour l'ensemble, puisqu'au sens de la facturation, l'activité du quatrième trimestre s'inscrit encore en baisse de 2 % sur un an, hors effet prix. Toutefois, on l'observe dans l'évolution de la rénovation énergétique, qui ressort stable sur la même période. De fait, le déblocage de MaPrimeRénov' au quatrième trimestre 2020 et le volet bâtiment de « France relance », quasi-exclusivement consacré à la rénovation énergétique, commencent à faire sentir leurs effets.

Évidemment bienvenus, ils ne suffiront pas à compenser la violente chute du neuf.

Emploi : la menace se précise

L'emploi résiste dans le bâtiment, avec 2 900 postes perdus au total en 2020, soit -0,2 %, uniquement dans l'intérim. Toutefois, avec 44 000 logements commencés en moins sur 2021 et un ratio de 1,6 emploi mobilisé dans l'ensemble de la filière par logement construit, 70 000 emplois se trouveront très fragilisés à l'horizon 2022, compte tenu des délais de production. En tenant compte de la chute du non résidentiel neuf, aux environs de 100 000 emplois seront menacés.

La dynamique de la rénovation énergétique permettra d'atténuer le choc, pas de l'empêcher. D'autant que certains des métiers du gros-œuvre peineront à trouver des passerelles vers ceux de la rénovation et que la mise en œuvre de la RE2020 au 1^{er} janvier 2022 risque de constituer pour eux une seconde lame de fond.

Entreprises : attention à la dérive des coûts

Bien que plus tardifs qu'anticipés, le choc de la pandémie se manifeste clairement dans les coûts depuis la fin 2020. Une fois les stocks épuisés, la désorganisation des filières productives et des transports internationaux conduisent à de fortes hausses des prix des matériaux. D'abord observé sur les produits acier et cuivre, puis sur le bois de construction et les autres métaux non ferreux, le mouvement gagne plus récemment les plastiques, le polyuréthane et le polystyrène. Il n'est plus rare de recevoir des annonces à +30 %, voire plus encore, sur les produits bâtiment. Les craintes se portent maintenant vers des équipements plus techniques, dotés de puces électroniques ou autres composants en silicium.

Pour certains produits bois, PVC ou polyuréthane, cela se double de difficultés d'approvisionnement, donc de réalisation de chantier.

Or, force est de constater que la plupart des marchés restent signés à prix ferme, non actualisables ni révisables, et prévoient des pénalités de retard. Ces chantiers risquent donc de se révéler systématiquement en perte.

Le bâtiment tient, mais il faut l'aider à poursuivre

Malgré la violente chute de 15 % de l'activité en 2020, le bâtiment tient. Grâce aux puissantes mesures de soutien public rapidement décidées et à un déconfinement réussi, l'emploi a été préservé et les entreprises ont survécu au choc. Ce qui a permis, au plan macro-économique, de palier le décrochage d'autres secteurs.

Pour permettre au bâtiment poursuivre dans cette voie. Pour le permettre, il faudrait tout d'abord lever les blocages et accompagner les donneurs d'ordres. À ce titre, la FFB en appelle aux collectivités locales, afin que la délivrance des permis s'accélère franchement. Dans cette même logique, elle réitère sa proposition de mettre en place un « permis déclaratif » pour toute opération réalisée sous permis d'aménager ou en zone d'aménagement concerté.

Elle alerte aussi sur le risque que la loi Climat et résilience débouche sur une politique foncière axée sur le seul objectif de lutte contre l'« artificialisation des sols », aux contours mal maîtrisés, sans prise en compte des besoins socioéconomiques sur les territoires visés.

Une relance puissante et rapide du neuf passe aussi par le soutien de la demande, que la crise fragilise. Le nouveau protocole d'engagement Action logement-État-USH en faveur du logement social s'avère de bon augure. Mais il conviendrait d'aller plus loin pour permettre une véritable reprise de la primo-accession, fragilisée aujourd'hui par un avenir trop incertain, mais également par les recommandations –bientôt d'ordre règlementaires– du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF). À cette fin, la FFB propose la mise en place d'un crédit d'impôt sur les cinq premières annuités d'emprunt des primo-accédants. Quant à l'investissement locatif, la FFB rappelle son souhait de voir majorer transitoirement la réduction d'impôt « Pinel ».

Par ailleurs, afin de ne pas entraver la réalisation des opérations, la FFB continue de militer pour l'annonce rapide d'un accompagnement financier permettant de couvrir les surcoûts associés à la RE2020.

Enfin, pour permettre au secteur de tenir, il faut s'assurer que les surcoûts liés aux matériaux soient partagés des industriels jusqu'au client final. La FFB demande donc que soit réactivée pour quelques mois les ordonnances qui, au printemps 2020, avaient transitoirement gelé les pénalités de retard et que le gouvernement communique fortement en faveur de l'indexation des marchés.

Semaine de la prévention

100% digital, la Semaine de la prévention repose sur un programme de quarante webinaires santé - prévention à la carte. Celui-ci sera accessible durant une semaine complète, du 29 mars au 2 avril prochain. Les objectifs sont de sensibiliser et d'informer les chefs d'entreprise, leurs salariés, les apprentis et les intérimaires sur les risques professionnels du BTP et les moyens de s'en prémunir. Cinq thématiques seront abordées:

- travaux en hauteur ;
- risque routier ;
- poussières et risque chimique ;
- accueil santé/sécurité sur chantier et au poste de travail ;
- manutentions manuelles et troubles musculosquelettiques (TMS).

Colloque Innovation

La FFB organise le 13 avril prochain de 16h à 17h30, un événement virtuel consacré à l'innovation, diffusé en direct depuis la Station F sur la chaîne YouTube de la FFB.

Cet événement s'articulera autour de tables rondes consacrées à l'innovation vue sous les prismes de la transition écologique, la transformation numérique et le développement de nouveaux modes constructifs. Il comprendra des témoignages concrets sur des sujets tels que le béton vert et les nouveaux matériaux biosourcés, l'intelligence artificielle et les objets connectés, l'industrialisation et de nouveaux procédés constructifs.

L'occasion de rompre avec les idées préconçues et de prouver que le bâtiment innove, que ce soit en termes de services apportés aux usagers, de transformation numérique, de transition écologique, d'organisation ou d'évolution des matériaux et procédés constructifs.